
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 2 MARS 2023, PAR WEBCONFÉRENCE**

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Danielle Boucher
- M^{me} Eugénie Brouillet
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M. Marc Giroux
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M^{me} Marie Leroy
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M^{me} Marielle Philibert
- M^{me} Sylvie Tremblay

ABSENTS :

- M^{me} Sophie Lefrançois
- M. Alain Naud
- M. Julien Poitras

INVITÉS :

- M^{me} Marie-Hélène Boulanger, directrice de la logistique
- M. Sylvain Boulé, directeur adjoint des ressources financières
- D^r Julien Clément, directeur adjoint des services professionnels et des affaires médicales
- M. Robert Pineault

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire. Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 02.

2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. M^{me} Geneviève Larouche et le D^r François Lauzier déclarent un conflit d'intérêt pour le point 4, Nomination du directeur des services professionnels et des affaires médicales.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2023-03-02.1

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration de conflit d'intérêts des administrateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination du directeur des services professionnels et des affaires médicales
5. Nomination du directeur des ressources financières
6. Nomination du directeur adjoint de la logistique
7. Levée de la séance

4. NOMINATION DU DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DES AFFAIRES MÉDICALES

Le président-directeur général présente le dossier de candidature et la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination du D^r Julien Clément au poste de directeur des services professionnels et des affaires médicales. De plus, il fait savoir que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens a appuyé ladite nomination.

Aussi, il donne certaines précisions en regard du cumul de la fonction de directeur des services professionnels et des affaires médicales et du maintien de sa pratique médicale en chirurgie, puis il explique la mécanique mise en place advenant que le D^r Clément soit visé par une plainte médicale.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2023-03-02.2

concernant

**LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
ET DES AFFAIRES MÉDICALES**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur des services professionnels et des affaires médicales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste;

CONSIDÉRANT que chaque cadre supérieur doit contribuer aux quatre missions de l'établissement, soit les soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'un comité, composé des personnes mentionnées ci-dessous, a été formé afin d'effectuer le processus de sélection :

- M. Martin Beaumont, président-directeur général
- M^{me} Danielle Goulet, présidente-directrice générale adjointe
- M^{me} Christine Mimeault, directrice générale adjointe du NCH
- D^r Jean Beaubien, président du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- D^r Daniel Lefrançois, directeur des services professionnels de l'Institut universitaire de cardiologie et e pneumologie de Québec-Université Laval
- D^r Pierre Leclerc, représentant de la Faculté de médecine de l'Université Laval
- M^{me} Magali Chevalier, directrice adjointe des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la nomination du D^r Julien Clément;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 8.2 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit qu'un directeur des services professionnels est nommé pour une période de quatre ans (renouvelable);

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

CONSIDÉRANT que l'article 8.4 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96)* prévoit que le conseil d'administration d'un établissement peut permettre au directeur des services professionnels de dispenser des services médicaux en dehors des périodes pour lesquelles ses services sont retenus, après avoir satisfait aux exigences de sa fonction;

CONSIDÉRANT l'article 202 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* qui prévoit la consultation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et de l'université à laquelle l'établissement est affilié;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Faculté de médecine de l'Université Laval;

CONSIDÉRANT l'obligation de ne pas procéder à de double facturation entre les activités cliniques et administratives;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De nommer le D^r Julien Clément au poste de directeur des services professionnels, pour un mandat de quatre ans, à raison d'un équivalent de 31 heures/semaine, renouvelable, et ce, à compter du 13 mars 2023;
- De fixer son salaire à la classe L, en conformité avec les modalités applicables au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (1218-96)*;
- D'autoriser le D^r Julien Clément à dispenser des services médicaux en dehors des périodes pour lesquelles ses services sont retenus et après avoir satisfait aux exigences de sa fonction.

Adoptée à la majorité, deux abstentions

Le D^r Clément remercie les membres du comité de sélection et le conseil de leur confiance et se dit conscient du défi et des attentes liées à ce poste. Il assure qu'il continuera de servir la population avec honneur, humilité et intégrité. Aussi, il remercie la D^{re} Régine Blackburn qui a assumé l'intérim dans les dernières semaines.

5. NOMINATION DU DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le président-directeur général présente le dossier de candidature et la recommandation du comité de sélection pour la nomination de M. Sylvain Boulé au poste de directeur des ressources financières. Les membres du comité de vérification, témoignent leur appréciation du travail réalisé par M. Boulé tant à titre de directeur adjoint des ressources financières que l'on de son intérim au poste de directeur et son confiants pour l'avenir.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2023-03-02.3

concernant

LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur des ressources financières;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste;

CONSIDÉRANT que chaque cadre supérieur doit contribuer aux quatre missions de l'établissement, soit les soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'un comité, composé des personnes mentionnées ci-dessous a été formé afin d'effectuer le processus de sélection :

- M. Martin Beaumont, président-directeur général
- M. Pierre-Albert Coubat, sous-ministre adjoint, Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget, MSSS
- M^{me} Magali Chevallier, directrice adjointe, DRHCAJ
- M^{me} Christine Mimeault, directrice générale adjointe du NCH

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la nomination de M. Sylvain Boulé;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De nommer M. Sylvain Boulé au poste de directeur des ressources financières et de rendre effective cette nomination le 3 mars 2023;
- De fixer son salaire à l'intérieur de la classe 44, en conformité avec les modalités applicables au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96).

Adoptée à l'unanimité

M. Boulé remercie le conseil de la confiance qui lui est témoignée. Il assure de son engagement, de sa détermination et de son entière collaboration à servir l'organisation. Puis, il témoigne son enthousiasme à travailler à mettre en valeur l'ensemble de l'équipe de la Direction des ressources financières.

6. NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT DE LA LOGISTIQUE HOSPITALIÈRE

La directrice de la logistique, M^{me} Marie-Hélène Boulanger, présente le dossier de candidature et la recommandation du comité de sélection pour la nomination de M. Robert Pineault au poste de directeur adjoint de la logistique hospitalière.

M. Pineault remercie le comité de sélection et le conseil d'administration de leur confiance. Il se dit très fier et heureux de rejoindre le CHU de Québec-Université Laval, et impatient de débiter ses nouvelles fonctions et de rencontrer ses collègues.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2023-03-02.4 concernant LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DE LA LOGISTIQUE HOSPITALIÈRE

CONSIDÉRANT la création du poste de directeur adjoint de la logistique hospitalière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste;

CONSIDÉRANT que chaque cadre supérieur doit contribuer aux quatre missions de l'établissement, soit les soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'un comité, composé des personnes mentionnées ci-dessous, a été formé afin d'effectuer le processus de sélection :

- M^{me} Marie-Hélène Boulanger, directrice de la logistique hospitalière
- M^{me} Marie-Michèle Fontaine, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
- M^{me} Christine Mimeault, directrice générale adjointe du NCH

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la nomination de M. Robert Pineault;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De nommer M. Robert Pineault au poste de directeur adjoint de la logistique hospitalière et de rendre effective cette nomination à une date à déterminer ultérieurement;

- De fixer son salaire à l'intérieur de la classe 43, en conformité avec les modalités applicables au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96).

Adoptée à l'unanimité

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2023-03-02.5

concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 13 h 33.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 27 mars 2023

Résolution numéro CA 2023-03-03

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire